

**ARRETE n° 2024/12/29-1**

portant liste d'aptitude au grade de **REDACTEUR** des
Secrétaires généraux de mairie
au titre de la promotion interne dérogatoire

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Livre Ier du code général de la Fonction Publique relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6 du code général de la Fonction Publique relatifs à la promotion interne dans la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2002-870, modifié, du 3 mai 2002 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires,
Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment son article 9,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,
Vu le décret n°2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,
Considérant les Lignes Directrices de Gestion (3) au titre de la promotion interne arrêtées par le Président du Centre de Gestion le 16 février 2023,
Considérant les attestations établies par le CNFPT précisant que les agents ont accomplis la totalité de leur obligation de formation de professionnalisation pour les périodes révolues,

Arrête :

Article 1 - Liste d'aptitude : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie pour l'année 2024, composée de 20 lauréats, est établie comme suit :

- Mme Karine CADIEU, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Landigou,
- Mme Nathalie CEDILLE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Bailleul,
- Mme Méline CORBIN, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Berd'huis,
- Mme Amandine FEVRIER, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Courtomer,
- Mme Nathalie HAYS, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Trun,
- Mme Marilyne HEUZÉ, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Durcet,
- Mme Corinne LANNEAU, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Le Pin La Garenne,
- Mme Elodie LE LAY, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Le Bouillon,
- Mme Lydie LBOUGRE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Landisacq,
- Mme Mélanie LECLUSE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Saint Clair de Halouze,
- Mme Céline LEVÉE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Champsecret,
- Mme Tatiana LIRONDIERE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune d'Occagnes,
- Mme Antoinette LONGUET, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Bizou,
- Mme Edwige MALHERBE-PERRAUD, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Pointel,
- Mme Sandrine PARCHEMINER, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Le Ménil de Briouze,
- Mme Stéphanie PRUNIER, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Pouvrai,
- Mme Virginie Riant, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de Challoué,
- Mme Alicia SIMON, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Commune de La Chapelle Biche,
- Mme Dany THOMAS, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune de Mieuxcé,
- Mme Dominique THUAULT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, Commune d'Almeneches.



Article 2 : Durée d'inscription : La liste d'aptitude prend effet au 1^{er} décembre 2024. Elle est établie pour deux ans et ne vaut pas recrutement. Les lauréats qui n'auront pas obtenu de poste devront faire connaître par demande écrite au Centre de Gestion de l'Orne avant le 31 octobre 2026 leur intention d'être maintenus sur la liste pour une troisième année et avant le 31 octobre 2027 pour une quatrième année.

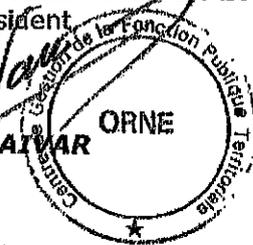
Article 3 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité sur le site Internet du CDG 61.

Fait à Valframbert, le 29 novembre 2024

Le Président


Francis AIVAR


Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
ORNE